



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2019

Le **jeudi 4 avril 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Robin DAVID à William GUILLARD, Béatrice TASSERY à Christian LETEURTRE, Jean Marie ALINE à Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA à Juanita AUGUSTIN

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2018 - BUDGET PRINCIPAL - CM/19/024

Après le vote du compte administratif et du compte de gestion établi par Mme RUFFE, Trésorière de Duclair, ceux-ci apparaissent en tous points conformes. Il convient donc de voter l'affectation du résultat du budget principal de la Ville 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2018

AFFECTATION DU RESULTAT 2018	
Rappel reports N-1	
Rappel du report cumulé de la section d'investissement de l'année antérieure (N-1) :	-1 355 460,21 €
Rappel de l'excédent cumulé reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure (N-1) :	4 197 369,90 €
Rappel du montant du virement à la section de fonctionnement de l'année antérieure (N-1) :	850 576,24 €
Solde d'exécution 2018	
Un solde d'exécution (excédent - 001) de la section d'investissement de :	765 351,46 €
Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	2 138 139,67 €
Reprises des excédents du SITY et du Syndicat du Collège Charcot	
Reprise des excédents de la section d'investissement du SITY et du Syndicat du Collège Charcot	362 219,39 €
Reprise des excédents de la section de fonctionnement du SITY et du Syndicat du Collège Charcot	114 285,79 €
Restes à réaliser 2018	
En dépenses pour un montant de :	195 647,94 €
En recettes pour un montant de :	90 000,00 €
TOTAL	-105 647,94 €
Résultat de fonctionnement cumulé	5 599 219,12 €
Résultat d'investissement cumulé	-227 889,36 €
Total des besoins pour assurer le financement de la section d'investissement	
Affectation obligatoire au compte 1068	695 756,69 €
Affectation complémentaire en réserves au compte 1068	304 243,31 €
Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068	1 000 000,00 €
Total des besoins pour assurer le financement de la section de fonctionnement	
Excédent de fonctionnement reporté au 002	4 599 219,12 €

Le compte administratif 2018 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 5 599 219,12€ il est proposé d'affecter 4 599 219,12€ en recettes de la section de fonctionnement au BP 2019 à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) et d'affecter 1 000 000€ en recette d'investissement à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) destinés à couvrir le besoin de financement de cette section. Les résultats proposés à l'affectation de résultat diffèrent du compte administratif car ils incluent la reprise des excédents de la dissolution des budgets du SITY et du Syndicat du Collège CHARCOT, soit en investissement 362 219,39€ et en fonctionnement 114 285,79€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.1612-12 relatifs à l'adoption du compte administratif et L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair.

CONSIDERANT le tableau de l'affectation du résultat 2018 susmentionné,

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2018.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2018, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

DIT que les résultats de l'affectation de résultat diffèrent du compte administratif car ils incluent la reprise des excédents de la dissolution des budgets du SITY et du Syndicat du Collège CHARCOT, soit en investissement 362 219,39€ et en fonctionnement 114 285,79€.

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2018 au BP 2019 comme suit :

- 002 – excédent de fonctionnement reporté : 4 599 219,12€
- 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 1 000 000€
- 001 – solde d'investissement reporté : -227 889,36€

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 4 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
05 avril 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

